

OBJECTIFS DE PROGRESSION INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE F/H HEXANET

Indicateur n°1 : Écart de rémunération – Note obtenue 38/40

Objectifs de progression : HEXANET s'engage à progresser en réduisant chaque année les écarts de rémunération injustifiés, basés sur des critères non objectifs et pertinents. Cette démarche vise à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes pour un travail équivalent.

Cependant, il est important de noter que les efforts déployés par HEXANET ont donné des résultats positifs depuis les années précédentes, ce qui a entraîné une amélioration de la note à 38 (contre 34 l'année précédente).

Indicateur n°2 : Écart taux d'augmentation – Note obtenue 25/35

Objectifs de progression : HEXANET examinera les éventuels écarts engendrés par les augmentations envisagées afin d'atteindre un meilleur équilibre dans leur répartition en cohérence avec les performances individuelles et collectives.

Indicateur n°4 : Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations écart taux d'augmentation – Note obtenue 0/10

Objectifs de progression : HEXANET s'engage à améliorer le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés les mieux rémunérés. L'objectif est d'accroître leur présence dans cette tranche salariale, dans la mesure du possible et sous réserve de disposer de candidatures du sexe sous-représenté.